



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 12 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Arrêté N °2014101-0004 - Arrêté donnant délégation de signature à monsieur
Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture afin d'assurer
l'intérim des fonctions de sous- préfet de Condom

..... 1



PRÉFET DU GERS

Arrêté n °2014101-0004

**signé par
SABATHE Jean- Marc**

le 11 Avril 2014

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté donnant délégation de signature à monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture afin d'assurer l'intérim des fonctions de sous- préfet de Condom

N° d'enregistrement :

PREFECTURE
Direction de la coordination interministérielle
et des moyens de l'état
Service du pilotage interministériel et du
développement
Bureau du courrier et de la coordination

ARRÊTÉ
donnant délégation de signature
à Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture
afin d'assurer l'intérim des fonctions de sous-préfet de Condom

Le préfet du Gers,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 27 février 2013 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHE en qualité de préfet du Gers,

VU le décret du 09 janvier 2012 portant nomination de M. Christian CHASSAING, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 28 février 2014 portant nomination de M. Grégory KROMWELL, sous-préfet de Condom, en qualité de sous- préfet de Parthenay,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 9 août 2013 portant nomination de Mme Armelle de RIBIER en qualité de sous-préfète de Mirande,

VU l'arrêté préfectoral du 05 mars 2012 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2013 est modifié comme suit :

« L'intérim des fonctions de sous-préfet de Condom est assuré par **M. Christian CHASSAING**, secrétaire général de la préfecture, pour la période allant du 14 avril 2014 à la date de prise de fonction du nouveau sous-préfet. En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christian CHASSAING**, la délégation sera exercée par **Madame Armelle de RIBIER**, sous-préfète de Mirande. »

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de Mirande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 11 avril 2014



Le préfet,


Jean-Marc SABATHE